



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

## AVIS PUBLIC

### **Séances extraordinaires Adoption des prévisions budgétaires 2022 Adoption du plan triennal des immobilisations 2022-2023-2024**

---

**Avis public** est par la présente donné, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

**Que** la séance extraordinaire portant sur l'adoption des prévisions budgétaires 2022 aura lieu au 87, rue Saint-André, le 24 janvier 2022 à 19 h 15 à **huis clos en visioconférence**. Le public n'est pas admis en salle, mais pourra toutefois assister en direct à la visioconférence sur la chaîne YouTube. Le lien de cette chaîne sera diffusé sur la page Facebook et le site internet de la Ville.

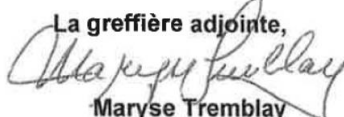
**Que** la séance extraordinaire portant sur l'adoption du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 aura lieu le 24 janvier 2022 à 19 h 30 h à **huis clos en visioconférence**. Le public n'est pas admis en salle, mais pourra toutefois assister en direct à la visioconférence sur la chaîne YouTube. Le lien de cette chaîne sera diffusé sur la page Facebook et le site internet de la Ville.

**Avis** est également donné que les délibérations du conseil et la période de questions pour les contribuables, lors de ces séances extraordinaires, porteront exclusivement sur le budget 2022 et le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 et leur adoption.

Lors de la période de questions des citoyens en fin de séance, le public pourra adresser des questions au conseil municipal en composant le 418-349-2060, poste 2262.

Les ordres du jour des séances seront diffusés le 24 janvier 2022 sur la page Facebook et le site internet de la Ville.

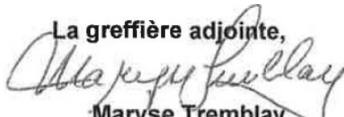
Les visioconférences seront diffusées sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix au [www.ville.metabetchouan.qc.ca](http://www.ville.metabetchouan.qc.ca) le 25 janvier 2022.

La greffière adjointe,  
  
Maryse Tremblay

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE**

Je soussignée, Maryse Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix au [www.ville.metabetchouan.qc.ca](http://www.ville.metabetchouan.qc.ca) et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 10 janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 janvier 2022.

La greffière adjointe,  
  
Maryse Tremblay